


| | | |
|---|---|---------------------|
|  | EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE | <i>Délibération</i> |
| | Séance publique du 27 janvier 2023 | N° 2023-96 |

Convocation du 20 janvier 2023

Aujourd'hui vendredi 27 janvier 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, Mme Sylvie JUQUIN, M. Michel LABARDIN, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCHINA, M. Philippe POUTOU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Stéphane PFEIFFER à M. Bastien RIVIERES
M. Baptiste MAURIN à Mme Pascale BOUSQUET-PITT
Mme Stephanie ANFRAY à Mme Françoise FREMY
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
Mme Pascale BRU à M. Serge TOURNERIE
Mme Laure CURVALE à M. Didier CUGY
M. Radouane-Cyrille JABER à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Sylvie JUQUIN
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-François EGRON
M. Guillaume MARI à M. Laurent GUILLEMIN
M. Thierry MILLET à M. Benoît RAUTUREAU
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à M. Dominique ALCALA
M. Michel POIGNONEC à M. Christophe DUPRAT
M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET
M. Thierry TRIJOLET à Mme Anne-Eugénie GASPAS
Mme Agnès VERSEPUY à M. Max COLES

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. DELPEYRAT de 14h30 à 15h30
Mme DELATTRE de 14h30 à 16h10.
M. GUENDEZ à partir de 17h10.
M. GARRIGUES à partir de 17h.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET de 12h25 à 16h.
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Andréa KISS jusqu'à 10h30 et à partir de 15h30.
M. Alain GARNIER à Patrick LABESSE à partir de 13h15.
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 14h30.
Mme Claude MELLIER à M. Jean-Claude FEUGAS de 13h à 15h10.
M. Patrick PAPADATO à M. Jean-Baptiste THONY jusqu'à 11h35 et de 13h22 à 16h25.
Mme Delphine JAMET à Mme Céline PAPIN jusqu'à 11h30.
Mme Géraldine AMOUROUX à Mme Pascale PAVONE à partir de 15h10.
Mme Christine BONNEFOY à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 14h30.
Mme Simone BONORON à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 12h30.
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY de 10h10 à 13h30 et à M. Jérôme PESCHINA à partir de 14h30.
M. Olivier CAZAUX à Mme Brigitte BLOCH de 13h30 à 15h.
Mme Camille CHOPLIN à Mme Fannie LE BOULANGER de 10h45 à 13h20.
M. Max COLES à Mme Béatrice SABOURET à partir de 16h35.
Mme Typhaine CORNACCHIARI à M. Bruno FARENIAUX de 11h20 à 14h30.
Mme Nathalie DELATTRE à M. Michel LABARDIN jusqu'à 10h20 et à partir de 16h10.
Mme Eve DEMANGE à Mme Anne LEPINE à partir de 13h15.
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Nadia SAADI jusqu'à 16h25.

Mme Zeineb LOUNICI à Mme Pascale PAVONE jusqu'à 10h25.

M. Pierre de Gaëtan N'JIKAM à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 16h55.


Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET à partir de 14h30.

M. Emmanuel SALLABERRY à M. Nicolas FLORIAN à partir de 14h30.

M. Kévin SUBRENAT à M. Franck RAYNAL à partir de 16h35.

Mme Agnès VERSEPUY à M. Fabien ROBERT à partir de 16h35.

LA SEANCE EST OUVERTE

| | | |
|---|-----------------------------------|----------------------------|
|  | Conseil du 27 janvier 2023 | <i>Délibération</i> |
| | Direction de la Nature | <i>N° 2023-96</i> |

Chambre d'Agriculture de la Gironde - Année 2023 - Subvention Fonds d'urgence en solidarité aux agriculteurs à la suite des épisodes de grêle - Convention - Décision - Autorisation

Monsieur Patrick PAPADATO présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Les épisodes de grêles exceptionnels survenus au mois de juin 2022 ont durement impacté le territoire métropolitain.

Les dégâts matériels touchant les habitants, les bâtiments publics, les activités économiques et en particulier les agriculteurs sont considérables.

En première réaction, Bordeaux Métropole a décidé de créer, par délibération du 24 juin 2022, un Fonds d'intervention en soutien des communes confrontées aux intempéries doté en première intention d'1 M€.

Ensuite, pour répondre aux besoins les plus urgents des communes les plus sinistrées, des subventions d'aide forfaitaire d'urgence ont été approuvées par délibération du Conseil métropolitain en date du 7 juillet 2022. S'agissant des aides économiques, le secteur agricole a été particulièrement sinistré.

En Gironde, 14 000 hectares agricoles ont été touchés par les épisodes de grêle au mois de juin. Maraîchage, fourrage, vigne, forêt, céréales, légumes de plein champ, vergers : aucune culture n'a été épargnée.

Pour certains agriculteurs, il est impossible de remettre leurs cultures en production immédiatement, faute de trésorerie pour ré-acheter semences et plants, pour déblayer les serres, ou pour acheter du matériel. Il y a donc urgence à leur apporter une aide financière.

C'est pourquoi la Chambre d'Agriculture de la Gironde a créé un fonds de solidarité exceptionnel destiné à ceux dont la trésorerie ne permet pas de faire face aux premiers travaux suite aux sinistres.

Ce fonds est abondé par des participations publiques et privés. Ainsi, a été décidée, en solidarité avec les agriculteurs et en cohérence avec la politique agricole, alimentaire et durable métropolitaine délibérée en 2018 visant à maintenir, renforcer et développer les activités agricoles sur son territoire, la participation de Bordeaux Métropole à ce fonds d'urgence à hauteur de 150 000 € pour les exploitants agricoles sinistrés par délibération du 30 septembre 2022.

La convention adoptée lors du conseil du 30 septembre 2022 précisant les modalités de cette subvention étant arrivée à expiration le 31 décembre 2022, il n'a pas été possible de procéder au versement du solde de la subvention pour les derniers dossiers de demandes d'aides ayant été déposés en décembre 2022. Il est donc proposé de reconduire ce dispositif jusqu'au 31 mars 2023, afin de pouvoir procéder au versement du solde de la subvention attribuée correspondant à ces dossiers.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération métropolitaine n° 2018/76 du 30 novembre 2018 relative à l'adoption de la politique agricole métropolitaine, alimentaire et durable,

VU la délibération n° 2022-382 du 24 juin 2022 relative à la Création d'un fonds d'intervention en soutien des communes confrontées aux intempéries,

VU la délibération n° 2022-408 du 7 juillet 2022 relative au dispositif de soutien exceptionnel aux communes de Bordeaux Métropole dans le cadre des intempéries du mois de juin 2022,

VU la délibération n°2022-567 du 30 septembre 2022 relative à la subvention à la Chambre d'Agriculture de la Gironde pour le Fonds d'urgence en solidarité aux agriculteurs à la suite des épisodes de grêle,

VU la convention entre la Chambre d'agriculture de la Gironde et Bordeaux Métropole pour venir en aide aux agriculteurs impactés par les intempéries du mois de juin 2022, signée le 17/10/2022 et arrivée à échéance le 31 décembre 2022,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la participation de 150 000 € de Bordeaux Métropole à ce fonds d'urgence a été adoptée par le Conseil du 30 septembre 2022,

CONSIDERANT QUE cette participation a fait l'objet d'une convention étant arrivée à expiration le 31 décembre 2022,

CONSIDERANT qu'il convient de proroger ce dispositif par une nouvelle convention jusqu'au 31 mars 2023 afin de pouvoir verser le solde de cette participation correspondant aux derniers dossiers de demandes d'aide déposés en décembre 2022,

DECIDE

Article 1 : de proroger le dispositif d'aide d'urgence mis en place en 2022 au 31 mars 2023, afin de répondre aux derniers dossiers de demandes d'aides déposés en décembre 2022, compte tenu du reliquat disponible (51 854 €) de l'enveloppe initiale délibérée lors du Conseil du 30 septembre 2022 (n°2022-567).

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée, ainsi que tout acte afférent et avenant éventuel, précisant les conditions de la subvention accordée.

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget engagé en 2022.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 27 janvier 2023

| | |
|---|--|
| REÇU EN PRÉFECTURE LE : 2 FÉVRIER 2023 | Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Patrick PAPADATO |
| DATE DE MISE EN LIGNE : 3 FÉVRIER 2023 | |